

FICHE 7

pratique

Opération Tranquillité Vacances



Maurice et Jeanine prennent des vacances bien méritées et partent pour trois semaines en Grèce. Pour plus de tranquillité d'esprit, ils aimeraient bien que leur pavillon ne reste pas sans surveillance durant leurs congés. Rien de plus simple, l'Opération Tranquillité Vacances a été créée par le Ministère de l'intérieur pour renforcer la surveillance des résidences vides durant les vacances.

Maurice doit remplir le formulaire officiel indiquant son nom, adresse, dates de départs, contact à prévenir en cas d'urgences et adresse de son lieu de vacances.

Pour obtenir ce formulaire, Maurice peut se rendre directement au commissariat de Sainte-Geneviève-des-Bois ou le télécharger sur internet en tapant sur n'importe quel moteur de recherche « **formulaire Opération tranquillité vacances** ».

Maurice a rempli le formulaire et doit maintenant se rendre en personne au commissariat et le remettre en main propre à l'accueil.

Maurice profite pleinement des plages grecques puisque des patrouilles de police passent régulièrement devant sa maison pour vérifier que tout est calme. Si les vacances de Maurice et Jeanine s'achèvent plus tôt, ils n'oublieront pas de prévenir les forces de l'ordre.



+ d'infos
Commissariat de Sainte-Geneviève-des-Bois
254, route de Corbeil
☎ 01 69 72 17 17